



### PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 23 février 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 23 février 2021 à 15h, en salle Caillemer et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Eric CARPANO, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Informations générales

Recrutement de contrats étudiants par l'université ; groupement de commandes pour le vote électronique ; conseil d'administration provisoire de la COMUE.

#### Partie A

- Validation de procès-verbaux
- Modification de la liste des fonctions ouvrant droit à NBI
- Examen d'une motion sur la qualification des enseignants-chercheurs
- Elections aux commissions FSDIE, conseil documentaire et conseil des sports
- Remises gracieuses
- Convention 2021-01-C-12

#### Partie B

- Organisation pédagogique
- Conventions
- Questions financières

#### Partie C

- Conventions
- Questions diverses

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

**Collège A des professeurs** : BENNAFLA Karine (confie procuration à M. HOURS à 15h45) – BONNET Gilles – CARPANO Eric – DEUMIER Pascale — GIRARD Pierre – HOURS Bernard

**Collège B des autres enseignants** : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam - BRUNEL Olivier – EYQUEM Marie – JOBERT Vanina– NEMOZ-RAJOT Quentin

**Collège des IATSS** : GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine -VAUTRIN-VILLOND Véronique

**Collège des étudiants** : GUILLAUME Jade - LELONG Matéo - PLUMEZ Camille

**Collège des personnalités extérieures** : CRABOUILLET Justine – HADJADJ Nawel – JAKUBOWICZ Alain – LONGUEVAL Jean-Michel – ROBIN Bénédicte

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

**Collège A des professeurs** : LEDENTU Marie par GIRARD Pierre – VINOT Didier par GIRARD Pierre

**Collège B des autres enseignants** : CORNIC Sylvain par ABRAVENEL-JOLLY Sabine – DEPRAZ Samuel par BONNET Gilles

**Collège des personnalités extérieures** : FAURE Frédéric par CARPANO Eric - LORENTZ-POINSOT Valérie par JAKUBOWICZ Alain

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

EYRAUD Coralie, représentante du recteur de l'académie de Lyon – BONINCHI Marc, directeur de cabinet - DE GAUDEMAR Hervé, doyen de la faculté de droit – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie - LEBEAU Tifenn, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARTINEZ Marc, directeur des bibliothèques universitaires – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – PAILLER Ludovic - PONSOT Christel, directrice générale des services – SAOUDI Messaoud, vice-président chargé des finances et du patrimoine - TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – VARINARD Christian, directeur de l'IAE – DE BOEVER Eric, directeur du service des sports

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Eléa LETARD et Soraya TERRA du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Soraya TERRA.

Le quorum étant atteint, le vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, M. Gilles BONNET ouvre la séance à 15h28.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**M. BONNET** informe le conseil du recrutement de quatre-vingt-dix-huit contrats étudiants par l'université. Il y aura des tuteurs de vie étudiante et des tuteurs pédagogiques, répartis dans les différents services et composantes de l'université.

L'université s'engage avec les universités Claude Bernard et Lumière dans un groupement de commande pour le vote électronique. L'objectif de cet accord cadre est de disposer d'un marché, aux modalités facilitées, permettant de recourir au vote électronique lorsqu'un tel besoin se présentera.

Suite à la parution d'un arrêté le 13 janvier 2021, un conseil d'administration provisoire peut siéger à la Communauté d'Universités et d'Etablissement (COMUE). Un tirage au sort a été effectué afin de désigner les représentants des collèges 4° et 6°. Certains membres du conseil d'administration de l'université ont été sélectionnés et participeront à ce conseil d'administration provisoire.

**M. BONNET** précise qu'une modification est apportée à l'ordre du jour, la convention cadre 2021-01-C-12 sera abordée en partie A.

### **PARTIE A - 1. Validation des procès-verbaux**

Les procès-verbaux des conseils d'administration du 24 novembre 2020 et du 26 janvier 2021 sont approuvés à l'unanimité par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 30 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 30 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 0  |

### **PARTIE A – 2. Modification de la liste des fonctions ouvrant droit à NBI**

**M. BONNET** présente la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Celle-ci consiste en l'attribution de points d'indice majoré qui s'ajoutent au traitement du personnel pour tenir compte d'un niveau de technicité ou de responsabilité s'attachant à certains emplois ou certaines fonctions. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une prime délivrée par l'employeur, mais d'un droit pour l'agent qui remplit les conditions. Cette proposition de modification de la liste des fonctions a été présentée en comité technique le 2 février et concerne la direction du Pôle Amélioration de la Qualité et Appui au Pilotage (PAQAP).

**Mme PONSOT** intervient pour préciser que la NBI était destinée à la précédente directrice du PAQAP qui était également directrice générale des services adjointe (DGSA). Elle explique qu'il était nécessaire d'ajuster la NBI au périmètre de la fonction, qui ici est celle de directrice du PAQAP.

**Mme SOY-RAVASSON** souligne que ce tableau n'a pas été mis à jour depuis une dizaine d'années. Elle attire l'attention sur le fait que ce tableau n'est plus conforme aux fonctions des agents.

**M. BONNET** évoque la possibilité de réfléchir à une révision du référentiel de la NBI.

**Mme PONSOT** tient à préciser que la NBI est une indemnité particulière qui donne droit à la retraite. Le nombre de points dont bénéficie l'établissement et qu'il peut distribuer est décidé par le ministère. La révision de la répartition de la NBI se fait dans une enveloppe constante avec des entrées et des sorties.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la NBI est approuvée par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 30 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 25 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 5  |

### **PARTIE A – 3. Examen d'une motion sur la qualification des enseignants-chercheurs**

**M. BONNET** informe le conseil que cette motion a déjà été votée en commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), en commission recherche (CR) et en conseil académique (CAC). Cette motion porte sur l'une des mesures comprises dans la loi de programmation de la recherche (LPR) qui vise à réduire la part du conseil national des universités (CNU) dans l'examen des dossiers de futurs enseignants-chercheurs.

**M. CARPANO** précise qu'un compromis a été trouvé pour les disciplines juridiques, histoire du droit et sciences politiques pour lesquelles l'intervention du CNU serait maintenue sur le recrutement des professeurs au 46-1 de manière aménagée, a posteriori. L'établissement établit son classement qu'il soumet aux sections du groupe O1 de la CNU, ce qui en cas d'avis défavorable permettrait à l'établissement de décider de concours infructueux.

**M. NEMOZ-RAJOT** regrette que l'université ne se soit pas prononcée plus tôt sur ce point.

**M. CARPANO** répond que la négociation était toujours en cours lorsque cette proposition a été soumise à validation de la CFVU et de la CR. Il était important pour l'université que le CAC et le CA s'expriment à ce sujet. Il ajoute que les négociations sont encore en cours pour certaines sections du CNU.

**M. PAILLER** informe que l'Université Paris 1 a récemment voté une motion de soutien à la section 01 de la CNU ce qui signifie que l'Université Jean Moulin Lyon 3 n'est pas en retard.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La motion sur la qualification des enseignants-chercheurs est approuvée à l'unanimité par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 30 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 30 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 0  |

#### **PARTIE A – 4. Elections aux commissions FSDIE, conseil documentaire et conseil des sports**

**M. BONNET** présente aux membres du conseil la composition du conseil documentaire, des commissions du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et du conseil des sports. Il précise qu'un appel à candidatures va être lancé pour les 6 enseignants-chercheurs nécessaires à la composition du conseil documentaire.

**M. SALMI** demande comment la sélection du personnel a été faite pour le conseil des sports.

**M. DE BOEVER** explique que la personne choisie était déjà membre de l'ancien conseil des sports. Il ajoute que de nouveaux statuts vont être votés permettant un plus grand nombre de personnels administratifs au sein du conseil des sports.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Les propositions de composition du conseil documentaire, des commissions FSDIE et du conseil des sports sont soumises une à une au vote et approuvées par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 30 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 25 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 5  |

#### **PARTIE A – 5. Remises gracieuses**

**M. LE NAOUR** présente trois dossiers de remises gracieuses. Il y a deux dossiers de remises gracieuses de formations et un dossier de remise gracieuse sur paye.

*M. JAKUBOWICZ quitte la séance à 16h31.*

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La remise gracieuse du dossier G JB est adoptée par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 27 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 1  |

La remise gracieuse du dossier B A est adoptée par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 26 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 1  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 1  |

La remise gracieuse du dossier A est adoptée par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 26 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 1  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 1  |

#### **PARTIE A – 6. Convention 2021-01-C-12**

**M. BONNET** introduit la discussion sur la convention cadre qui lie l'université à FormaSup un organisme de centre de formation des apprentis (CFA). La convention crée un partenariat d'une durée de 3 ans.

**M. BRUNEL** explique qu'une convention cadre lie l'établissement à l'organisme ainsi que des conventions spécifiques liées aux composantes. La signature de cette convention est tardive suite à un problème rencontré avec le partenaire. FormaSup rencontrait un déficit chronique lié au défaut du versement de la subvention de la région Auvergne Rhône-Alpes. L'université avait fait le choix de bloquer cette convention afin de négocier la participation et la représentation des universités au sein du conseil d'administration et à la gouvernance de FormaSup. Ce projet a été mené à bien, il est aujourd'hui nécessaire de valider la convention afin de débloquer la subvention. Il explique que la convention cadre détermine les devoirs de l'établissement de formation et du CFA ainsi que les accords financiers.

**M. TRAVARD** demande des précisions sur les rapports de l'université avec le CFA. Il explique que l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) détient des formations en lien avec FormaSup ainsi que des formations pour lesquelles l'IUT devient CFA. Il est envisagé de déléguer certaines formations à FormaSup.

**M. BRUNEL** explique que l'université s'est ouverte la possibilité de devenir CFA elle-même. Il assure prendre rapidement contact avec M. TRAVARD afin d'évaluer les problèmes que l'IUT a pu rencontrer.

**M. TRAVARD** souligne que les décisions pour les formations du mois de septembre se prendront dans les mois à venir.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La convention 2021-01-C-12 est approuvée à l'unanimité par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 0  |

### PARTIE B – 1. Organisation pédagogique

**M. BONNET** présente le bornage pour l'université 2020-2021, il s'agit d'approuver que l'année universitaire 2020-2021 commence le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se termine au 31 décembre 2021 pour l'ensemble des formations de l'université Jean Moulin, à l'exception des étudiants en dernière année de doctorat. De plus, la faculté de droit demande l'aménagement de son calendrier universitaire dans le cadre de l'organisation des examens de substitution. Enfin, l'université propose un report d'admission des étudiants étrangers acceptés en 2020 pour la rentrée 2021.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

L'organisation pédagogique est approuvée par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 26 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 2  |

### PARTIE B – 2. Conventions

**M. BONNET** introduit les deux conventions. Il précise que la convention relative à la licence tri-langue dans le cadre de Cursus+ a déjà été votée lors du conseil d'administration précédent. Seul le nom du président de l'Université a été modifié sur le document. La deuxième convention traite de l'instauration d'un double diplôme de Licence en droit français et d'un Bachelor en droit allemand. Cette convention prévoit un maximum de dix étudiants chaque année qui étudieront les deux premières années en Allemagne et la troisième année à Lyon.

**M. DE GAUDEMAR** explique que cette convention entre dans le cadre de l'école européenne et internationale de droit qui vise cette année à développer la formation de nos étudiants dans une dimension internationale. De nombreux partenariats ont été négociés avec des universités étrangères.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Les conventions sont approuvées par :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 0  |

**PARTIE B – 3. Questions financières**

**M. BONNET** présente l'attribution de subventions électives aux listes ou associations d'étudiants élus dans les conseils centraux. Il s'agit d'attribuer à chacune de ces listes ou associations représentatives une somme forfaitaire de sept cents euros et de soixante euros par membre élu titulaire, pour leurs frais de campagne.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Les deux éléments constitutifs de la partie B sont adoptés à l'unanimité par ::

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 0  |

**PARTIE C - Conventions**

**M. BONNET** présente les conventions soumises au conseil d'administration pour information. Parmi elles figurent douze conventions pédagogiques relatives à des partenariats en lien avec la professionnalisation des diplômés ou des collaborations entre établissements. De plus, sont présentes vingt-sept conventions d'ordre général, des manifestations culturelles, des partenariats entre les composantes et des acteurs externes ainsi que des aides à l'édition d'ouvrages scientifiques.

**Questions diverses**

**M. JAKUBOWICZ** informe le conseil de la mise en place d'un partenariat entre le barreau de Lyon et la faculté de droit de l'université. Ce partenariat consistera à soutenir les étudiants isolés. De plus, il annonce que suite à sa demande, la Maison d'Izieu est favorable à entreprendre une démarche similaire avec les étudiants historiens de l'Université.

**M. BONNET** ajoute que des projets pour lutter contre les précarités étudiantes seront bientôt présentés en conseil d'administration. Il s'agira d'aides financières et d'un appui psychologique.

**Mme GUILLAUME** s'interroge sur la progression du parrainage du monde judiciaire à destination des étudiants isolés.

**M. JAKUBOWICZ** explique que les contacts sont pris entre le barreau et les cabinets d'avocats pour contribuer à cette action.

**M. HOURS** s'engage à transmettre le relais aux responsables des départements d'Histoire.

**M. JAKUBOWICZ** se dit persuadé que ce type de partenariat peut s'étendre à l'ensemble des composantes.

**M. CARPANO** tient à souligner que l'université travaille activement pour venir en aide aux étudiants. Une opération de lutte contre la précarité menstruelle a été lancée. De plus, une rencontre est prévue avec la directrice générale du groupe BOIRON pour développer un partenariat pour soutenir les étudiants.

**M. LONGUEVAL** informe que la Métropole de Lyon se préoccupe de la précarité étudiante et mène des discussions avec les élus étudiants des universités du site lyonnais afin de développer différents projets.

**M. DE GAUDEMAR** revient sur le partenariat de la faculté de droit avec le monde judiciaire. Il informe les membres que le tribunal administratif de Lyon a rejoint le projet. Ainsi, cent vingt-sept étudiants de master ont été mis en relation avec des marraines et parrains.

**Mme GUILLAUME** demande s'il est envisagé de faciliter le processus des conventions de stage.

**M. BONNET** répond qu'une réflexion est envisagée à ce sujet.

**Mme SOY-RAVASSON** s'interroge sur la mise en place de la signature électronique.

**M. BONNET** répond que la réflexion est en cours et que des réunions sont programmées.

**Mme SOY-RAVASSON** souhaiterait que les votes de la partie B se fassent séparément lors des prochains conseils d'administration.

**M. BONNET** informe que la partie B donne lieu à des votes en bloc.

**Mme LETARD** précise que l'article 15 du règlement intérieur de l'Université prévoit que les documents présents en partie B font l'objet d'un vote unique en bloc, toutefois un membre du conseil d'administration peut demander l'inscription en partie A d'un point prévu en partie B. Cette demande doit être motivée et adressée au président ou vice-président en charge du conseil d'administration vingt-quatre heures avant la réunion.

**M. SALMI** tient à remercier les étudiants présents dans les Monoprix afin de récolter de la nourriture pour les étudiants les plus démunis.

**Mme CRABOUILLET** informe le conseil que les rendez-vous de la santé étudiante se tiendront les 30 et 31 mars 2021. Un focus sera fait sur la santé mentale.

**M. CARPANO** explique que l'université Jean Moulin, l'université Claude Bernard et l'université Lumière vont porter un projet d'espace de prévention et d'accompagnement en matière de santé mentale. Ce projet associe la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), les collectivités et les universités, pour une ouverture de la structure en septembre 2022.

**M. LONGUEVAL** précise que la métropole de Lyon suit ce projet.

**M. GIRARD** demande quelle est la stratégie et le positionnement de l'établissement sur le quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA4).

**M. CARPANO** répond que les appels à projet n'ont pas encore été publiés et évoluent chaque jour. En substance il y a dans ce PIA4 vingt milliards d'euros déployés cependant toute une partie sera inaccessible pour les universités de sciences humaines et sociales. En ce qui concerne notre université, il y aura une enveloppe de 400 millions pour les universités non labellisées. La situation est encore incertaine tant que les appels à projet ne sont pas publiés. Le projet « L'Excellence sous toutes ses formes » est un deuxième volet du projet visant à soutenir la mise en commun d'activités de recherche et d'autres collaborations.

**L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h22.**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique**



**Gilles BONNET**